

## > Le mot du maire

Chers administrés,

En cette période de pandémie, j'ai sollicité nos commerces pour que les personnes âgées puissent être approvisionnées sur simple appel téléphonique.

Dans ce contexte, je vous demande instamment de respecter toutes les consignes médicales et gouvernementales.

Le confinement n'est pas une solution facile à accepter, mais si c'est la seule et la plus efficace, eh bien soyons tous responsables et faisons preuve de civisme et en même temps d'altruisme ! Les médias nous le rappellent au quotidien.

Le 15 mars vous avez élu votre nouveau conseil municipal. Dans ce contexte très particulier du COVID-19, la participation a été de 50 % des inscrits.

Je remercie toutes les Pugnacaises et Pugnacais qui se sont rendus aux urnes. Le résultat est respectivement de 77.59 % pour la liste Jean ROUX « Pugnac une ambition à partager » 17 élus et de 22.41 % pour la liste Patrick VERSAUD « Ensemble partageons l'avenir » 2 élus.

L'équipe municipale issue de ce vote compte 8 femmes (dont 3 nouvelles) et 9 hommes (dont 1 nouveau) de la liste que j'ai l'honneur de conduire et se trouve complétée par 2 élus de l'autre liste (1 femme et 1 homme).

Ainsi composée de 9 femmes et de 10 hommes, la nouvelle municipalité est donc prête à assurer la gestion des intérêts de notre collectivité.

Cependant, l'installation de cette nouvelle équipe prévue entre le 20 et le 22 mars a été reportée par notre gouvernement, sûrement vers la fin juin, à cause de la pandémie.

La gestion du quotidien sera, jusqu'à cette prochaine date, assumée par l'ancienne municipalité comme pour les collectivités qui n'ont pas eu d'élus lors du 1<sup>er</sup> tour.

Je tiens à remercier les 6 conseillers municipaux qui n'ont pas été réélus ou n'ont pas souhaité renouveler leur candidature.

Durant plusieurs mandats, ils se sont investis, chacun avec ses compétences et son énergie, pour la bonne marche de la municipalité et dans l'intérêt du bien commun.

Dans les deux bulletins précédents, nous vous avons fait part de la demande exponentielle des permis de construire sur notre commune.

Après plusieurs rencontres en mairie avec les différents services de l'Etat, il a été retenu une modification simplifiée du PLU, uniquement pour les zonages déjà construits ou à construire.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

- > un terrain constructible en zone UA-UB-UC restera constructible avec quelques réserves de distance pour éviter une densité trop importante de bâti sur une même parcelle.
- > un grand terrain en zone UA-UB-UC à construire reste constructible avec des règles concernant la division parcellaire : des distances à respecter entre les parcelles et un seul accès les desservant.

Pourquoi une modification simplifiée ? Pour éviter que dans 5 ans près de 300 maisons soient construites sur des parcelles divisées entraînant une augmentation de la population qu'il nous appartiendrait d'accueillir dans les meilleures conditions (avec la création de structures et d'équipements adaptés).

La taxe d'habitation était l'impôt qui aurait pu financer de tels investissements. Or le recouvrement de cette taxe a été modifié et elle est bloquée au montant de la valeur de 2017 (année de référence), soit 198 602 €. Pour gérer, sans augmenter les deux impôts locaux (taxe foncière 2020 sur le foncier bâti 289 117 €, sur le foncier non-bâti 38 428 €), nous devons rester très vigilants.

L'enquête publique au sujet de cette modification simplifiée est prévue en mairie du 28 mai au 29 juin 2020.

Bernard BARBOTEAU un enfant du pays, serrurier depuis de nombreuses années, ancien ouvrier reconnu et apprécié des établissements BRIAND, vous propose ses compétences en décoration intérieure acier et menuiseries extérieures (Tél. 0761180440). Nous lui souhaitons la bienvenue.

En espérant que courant mai cette période inédite ne soit plus qu'un mauvais souvenir et au nom de l'ancienne et de la nouvelle équipe municipale, je vous adresse mes sentiments dévoués.

■ Jean ROUX



# > Conseil municipal

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PRISES AU COURS DES MOIS DE JANVIER À MARS 2020



## ÉLECTIONS

Le Conseil Municipal sorti des urnes le 15 mars est composé comme suit :

- > Jean ROUX
- > Catherine COUPAUD  
Conseillère Communautaire
- > Michaël FUSEAU  
Conseiller Communautaire
- > Françoise DUPIELLET
- > Michel DUMONT
- > Severine HERR
- > Jean-Louis LANNES
- > Carine TRILLES
- > Christian COVIAUX
- > Michèle ROUSSEAU
- > Daniel GARD
- > Nathalie MOREAU
- > Marc DUPERRIN
- > Nahid GARDERON
- > Nicolas CHAZOT
- > Corinne DOUCET
- > Pierre MAGNOL
- > Patrick VERSAUD
- > Claude MARTIN



Nous rappelons que cette équipe est en attente, son installation dépendant d'une décision gouvernementale.

## SUBVENTIONS

En vue des prochains travaux (voirie, éclairage du stade, écoles) des dossiers de demandes de subventions sont en cours.

## TARIFS

Après délibération et à l'unanimité des présents il a été décidé de maintenir les tarifs actuels pour l'année scolaire 2020-2021.

### > Restauration :

2,70 € pour l'Ecole Maternelle  
2,95 € pour l'Ecole Élémentaire  
5,90 € pour les enseignants et les commensaux

### > Garderie :

2,25 € pour la demi-journée  
3,35 € matin et soir

### > Transport scolaire :

Tarif 135 € sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine (modulable suivant les ressources et la distance + 3 kms de l'école).

## MATÉRIEL COMMUNAL

L'état de vétusté du tracteur a conduit la municipalité à investir dans l'achat d'un matériel neuf auprès de l'entreprise AGRI 33 de Teuillac présentant les meilleures conditions, soit 78 600 € pour l'achat et 10 800 € pour la reprise de l'ancien.

## BUDGET COMMUNAL

Au cours de la réunion du 4 mars le budget a été présenté par l'adjoint responsable de la commission Finances et la comptable.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

Les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant global équivalent à celui de 2019 soit 54 973 € (montant qui inclut une réserve de 19 333 €).

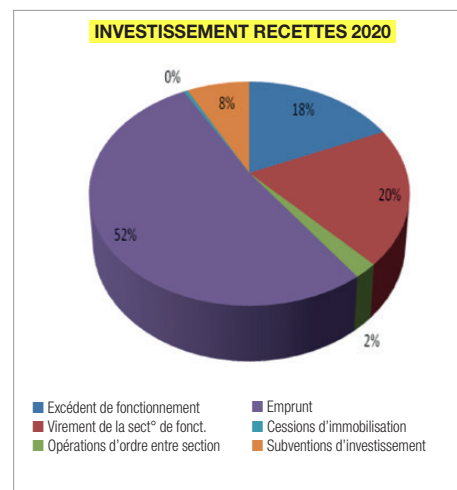
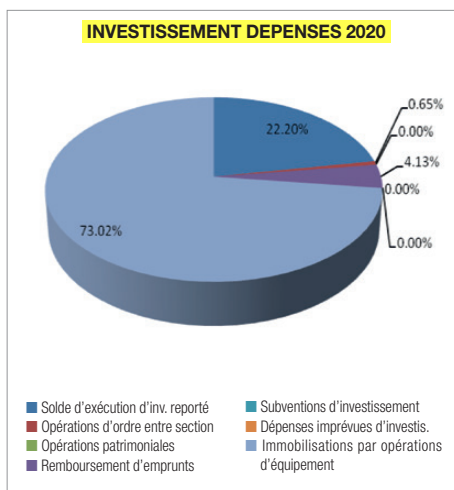
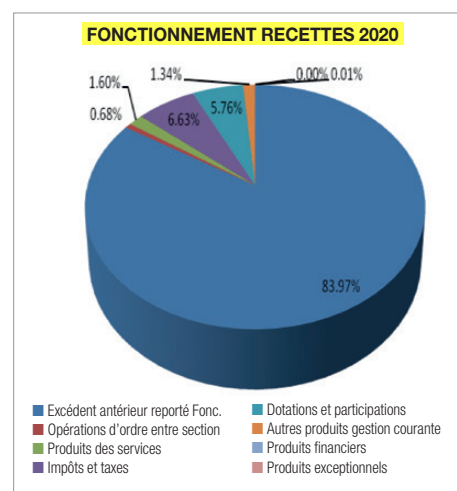
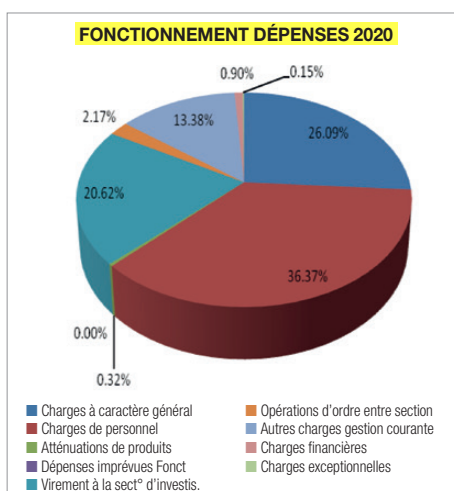
Le taux des taxes a été maintenu pour la part communale et voté à l'unanimité :

- > 20,04 % taxe foncière sur le foncier bâti
- > 71,56 % taxe foncière sur le foncier non bâti

Pour terminer, le budget a été adopté à l'unanimité également. Il s'équilibre de la façon suivante :

- > **Dépenses et recettes de fonctionnement** : 2 215 500 €
- > **Dépenses et recettes d'investissement** : 2 314 488 €

## LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET 2020



## BÂTIMENTS

En vue de l'extension et de la réhabilitation de la mairie et à la suite de l'appel d'offres, l'ouverture des plis a eu lieu au mois de janvier et les différentes entreprises ont été retenues.

Les travaux seront réalisés sur 2 exercices.

Le coût total prévu est de 977 089,11 € TTC

Un emprunt a été lancé auprès de la Caisse d'Épargne qui a proposé le taux le plus attractif sur 20 ans.

Le plan de l'immeuble, présenté à l'occasion des vœux de l'équipe municipale, est consultable en Mairie. Les travaux, à peine commencés, ont été arrêtés en raison de la pandémie.

## > Vie Communale



Carnaval

### MEDIATHÈQUE

Les animations du premier trimestre ont amené, une fois de plus, un large public à pousser les portes de la médiathèque. Vu les circonstances sanitaires, les programmations à venir sont repoussées à des jours meilleurs...

L'intervention de Max DUCOS reste prévue le 3 juin et celle de Martine PERRIN le 17 juin.

### SYNERGIES

La soirée du 9 mars s'est déroulée dans le cadre du Printemps des Poètes. Elle a donné naissance à un poème collectif résultant de la juxtaposition osée de vers issus de textes très éclectiques.

Avril devait être un mois sans réunion ; il le sera par obligation.

La date retenue pour le mois de mai est le 11 avec au programme une conférence de Jean-Louis FAROU, chercheur et membre de l'association française de lichenologie, sur le thème « Le mariage d'une algue et d'un champignon ».

### VILLE INTERNET

Ce label, doté de 5 @ en 2019, a été reconduit pour l'année 2020. Il récompense l'ensemble des actions menées par la commune en direction des citoyens, entrepreneurs et associations dans le domaine du numérique et du digital : wifi partagé autour de la mairie, de la médiathèque et du centre culturel, mise à disposition de postes informatiques en libre-service pour les administrés, équipement de l'école en valise numérique, mise à jour du site internet ou encore dématérialisation des documents en mairie.



### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Il est difficile à ce jour de programmer les activités. De nombreux événements sportifs et culturels prévus pour les mois à venir sont suspendus en application des consignes gouvernementales.

Est maintenu, si de nouvelles directives ne tombent pas :

> **CINÉ PLEIN AIR** : le dimanche 5 juillet en nocturne, dans le centre bourg et pour la 4<sup>ème</sup> année.

Une projection sera offerte par la mairie en partenariat avec le comité des fêtes qui organisera sur la place son marché gourmand et un dîner. La commission culture ne s'est pas encore prononcée sur le choix du film. L'information sera communiquée par la presse et les réseaux sociaux courant juin.

### ÉCOLES INSCRIPTIONS

> **en cours** pour l'Ecole Maternelle avec préinscription obligatoire en mairie- Le dossier est à retirer pour les enfants nés en 2017 (pour un envoi par mail, merci de nous communiquer votre adresse).

> **courant mai** pour l'Ecole Élémentaire - Inscription obligatoire pour les CP (dossier à demander par mail à la mairie).



## > Etat civil

### Naissances

Nous souhaitons la **bienvenue à Swan, Kayden, Joseph, Sophie, Lucas, Théo.**

*Toutes nos félicitations aux heureux parents.*

### Décès

> **Alain FASILLEAU**  
le 13/02/2020 à PUGNAC

> **Suzanne THIÉRY veuve NARCY**  
le 13/03/2020 à LIBOURNE

> **Jacques VENTURA**  
le 16/03/2020 à BORDEAUX

> **Angel GABAS**  
le 28/03/2020 à PUGNAC

*À ces familles endeuillées nous présentons nos sincères condoléances.*



La grainothèque

## > RECENSEMENT, JDC ET SERVICE NATIONAL

Les jeunes garçons et filles âgés de 16 ans doivent se faire inscrire à la mairie de leur domicile, en présentant leur livret de famille et leur carte d'identité. Ils peuvent faire la démarche seuls ou se faire représenter par l'un de leurs parents. Le recensement est obligatoire et permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire. La journée défense et citoyenneté (JDC) permet d'informer sur les droits et devoirs de citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement militaire (ou «recensement citoyen»), entre le 16<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> anniversaire. Enfin toute personne recensée est automatiquement inscrite sur les listes électorales.

**Pour tout savoir sur le recensement militaire et les pièces justificatives à fournir :**

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## > RAMASSAGE FERRAILLE

Dernier jeudi du trimestre, soit le jeudi 25 juin 2020.



## > DÉPÔT DE DÉCHETS - RAPPEL

La municipalité rappelle que le dépôt sauvage de déchets est interdit sur tout le territoire de la commune. Les déchetteries de Saint Mariens (avec sa récente recyclerie), Saint Gervais et Saint Paul, toutes à peu près équidistantes de Pugnac, sont actuellement fermées en raison du COVID-19.



## > Vie associative

### LES RAYONS D'OR

Le dimanche 8 mars était organisé le repas du club rassemblant 50 convives. Après le discours de bienvenue du président, chacun a pu apprécier l'excellent repas du traiteur, confectionné avec des produits frais.

Tous ont dansé au rythme de l'orchestre périgourdin « Accordéon-nous ». L'ambiance y était !

La rencontre prévue le 9 avril à la salle des fêtes n'aura pas lieu en raison des mesures nationales de confinement.

### PÉTANQUE

Le vide-grenier programmé le 5 avril à la cave de Pugnac est annulé.

L'association transmettra à ses adhérents les nouvelles dates des activités.

### THÉÂTRE

Jusqu'à nouvel ordre, les représentations organisées courant avril n'auront pas lieu.

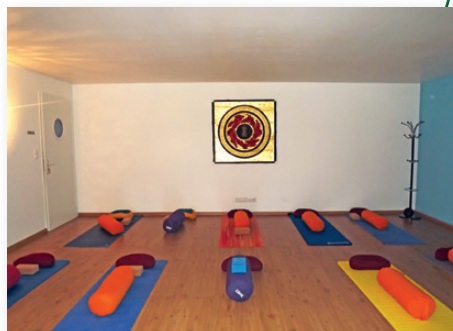
### ÉGLISE DE LAFOSSE

L'Assemblée Générale de l'association est repoussée à une date qui sera communiquée ultérieurement.

### YOGA ET MÉDITATION

Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui visent à apporter un bien-être physique et mental. Il contribue notamment à l'assouplissement des muscles. Les postures de yoga sont variées afin d'étirer l'ensemble des grands groupes musculaires ; certaines aident au renforcement en douceur, d'autres font plutôt travailler l'équilibre.

Chez les seniors, la pratique régulière d'une activité physique peut apporter de nombreux bienfaits.



**Contact :** Mme Arnaud SANDE  
**Tél :** 06 74 60 48 63  
**Site web :** [centre-ganesh.fr](http://centre-ganesh.fr)



Pugnac Infos est le magazine de la Ville de Pugnac  
558 rue de l'Hôtel de Ville - BP n° 20 - 33710 Pugnac  
Tél. : 05 57 68 80 31 - Fax : 05 57 68 92 72 - E-mail : [mairiepugnac@wanadoo.fr](mailto:mairiepugnac@wanadoo.fr)  
Directeur de la publication : Jean ROLUX - Rédaction : Mairie de Pugnac  
Conception graphique et impression : mcorm - 05 57 68 47 77  
Tirage : 1 200 exemplaires - Crédit photos : Photothèque Mairie Pugnac - Adobe Stock.